

Bernes, le 13 février 1958.

Mardi 18 février 1958.

Reconnaissance de la République  
Arabe Unie.

Département politique. Proposition du 13 février 1958 (annexe).

Le Conseil fédéral

d é c i d e :

- a) d'autoriser le département politique à procéder à la reconnaissance de la République Arabe Unie dans la forme et à la date qui lui paraîtront appropriées;
- b) d'établir de nouvelles lettres de créance au nom de M. Jean-Louis Pahud, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire dans la République Arabe Unie et libellées à l'adresse de Son Excellence Monsieur Gamal Abdel Nasser, président de la République Arabe Unie.
- c) d'autoriser le département politique à donner un communiqué à la presse le moment venu.

Extrait du procès-verbal (en 6 exemplaires) au département politique pour la suite à donner et à la chancellerie fédérale pour l'établissement des nouvelles lettres de créance.

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,

*Flecken*



Berne, le 13 février 1958.

s.B.15.11.Eg. - GO/di

Confidentiel

Distribué

A u C o n s e i l f é d é r a l

Reconnaissance de la République  
Arabe Unie

Le 1er février 1958, le Président de la République égyptienne et le Président de la République syrienne ont proclamé au Caire l'union de l'Egypte et de la Syrie. La création du nouvel Etat, dénommé République Arabe Unie, doit devenir effective le 22 février, après publication des résultats d'un plébiscite destiné à consacrer cette union et à désigner le chef de l'Etat en la personne du Président Gamal Abdel Nasser. On ne paraît pas avoir de doutes sur l'issue de ce plébiscite.

La création du nouvel Etat pose le problème de sa reconnaissance et celui de l'établissement de nouvelles lettres de créance pour M. Jean-Louis Pahud, accrédité comme ambassadeur au Caire, future capitale de la République Arabe Unie.

Les autorités du Caire ont exprimé l'espoir qu'un nombre aussi grand que possible de chefs de mission qui y sont accrédités soient en mesure de remettre la copie de leurs nouvelles lettres de créance au Ministère des affaires étrangères le 22 février 1958. La remise de la copie de ces lettres impliquerait la reconnaissance du nouvel Etat.

La Suisse a des intérêts considérables et une forte colonie en Egypte. Pour ces raisons, comme aussi du point de vue politique, il convient de ne pas tarder de reconnaître la République Arabe Unie.

- 2 -

325

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous

p r o p o s e r

- a) d'autoriser le Département politique à procéder à la reconnaissance de la République Arabe Unie dans la forme et à la date qui lui paraîtront appropriées;
- b) d'établir de nouvelles lettres de créance au nom de M. Jean-Louis Pahud, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire dans la République Arabe Unie et libellées à l'adresse de Son Excellence Monsieur Gamal Abdel Nasser, Président de la République Arabe Unie.
- c) d'autoriser le Département politique à donner un communiqué à la presse le moment venu.

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,

*Flecken*

A la Chancellerie fédérale pour l'établissement des nouvelles lettres de créance.

Extrait du procès-verbal (en 6 exemplaires) au Département politique pour la suite à donner.